



ENGAGEMENT

Je soussigné(e)
Né(e) le à
Domicilié(e)
.....
.....

m'engage à assurer (*) trois directions de Centres de Vacances ou de Loisirs pour le compte de l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques à compter de l'été, en contrepartie des frais du stage effectué :

à
du au
avec l'organisme suivant

Les frais de stage sont entièrement pris en charge par l'U.N.C.M.T. En cas de rupture de cet engagement, le coût du stage, comprenant la formation et l'hébergement, sera intégralement remboursé par mes soins à l'U.N.C.M.T.

Au cas où la direction assurée ne donnerait pas satisfaction à l'U.N.C.M.T., je m'engage à rembourser les 2/3 des frais engagés.

A le

Signature obligatoire :

Organisme formateur Date Coût

- Direction assurée en 200..... : reste dû :
- Direction assurée en 200..... : reste dû :
- Direction assurée en 200..... : reste dû :

** trois directions supplémentaires par stage de perfectionnement ou renouvellement.*

**CENTRES DE VACANCES • CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT • SORTIES SCOLAIRES • GROUPES
PARTENAIRE PÉDAGOGIQUE • AIDE AU PROJET • MER, MONTAGNE, CAMPAGNE**

4 avenue du Parc Saint-André - F - 4200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél. 02 31 46 80 40 - Fax 02 31 44 79 87 - email : contact@uncmt.fr - www.uncmt.fr

Association de Tourisme agréée : n°AG.014.96.0002 - Agrément éducation Nationale et Cohésion Sociale.

Décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjour (J.O. du 17 juin)